

Toute personne intéressée à se présenter à la vice-présidence de la Fédération de l'UPA (mandat de deux ans) doit utiliser la grille ci-bas. Cette personne doit être membre en règle de son syndicat local de l'UPA et doit recevoir l'appui de cinq personnes, membres en règle de l'un des syndicats locaux, affiliés à la Fédération.

Selon le règlement, le comité recevra les mises en candidatures jusqu'au 15 octobre 2026, à minuit.

Si, à l'assemblée générale annuelle du 30 octobre 2026, aucune candidature n'a été reçue, l'assemblée pourra procéder à une mise en candidature selon les règles habituelles.

Le comité de mise en nomination

Retourner sous sceau confidentiel à :      Date : \_\_\_\_\_ 2026

**Fédération de l'UPA d'A.-T.  
Comité de mise en nomination  
970, avenue Larivière  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5**

Nom : \_\_\_\_\_  
(lettres moulées)

**Je désire poser ma candidature au poste de vice-président de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue. Je déclare être membre en règle du Syndicat local de l'UPA de \_\_\_\_\_, être sans arrérages dans le paiement de ma cotisation syndicale et avoir la volonté de travailler pour le développement de l'agriculture et du syndicalisme agricole en Abitibi-Témiscamingue. Les cinq personnes suivantes, qui sont toutes membres en règle de l'UPA, m'appuient :**

Nom et prénom en lettres moulées :

Signature :

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_
5. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Signature du candidat ou de la candidate :**

\_\_\_\_\_